



ENVIRONNEMENT

Parc Naturel Régional

Le projet du Parc Naturel Régional Brie et Deux Morins est une idée qui a vu le jour à la fin des années 90.

Projet de territoire



Ce n'est qu'à partir de juin 2007 qu'un projet a été engagé, suite à une délibération du Conseil Régional d'Ile de France, confirmée dans sa démarche par des élus locaux ayant donné un signal d'intérêt pour ce projet d'aménagement du territoire.

L'association des élus pour le PNR Brie et Deux Morins a été constituée, ses membres ayant participé aux réunions et à l'avancée du projet.

Une reconnaissance nationale

En adhérant à un Parc naturel régional, les communes bénéficient d'un classement en « Parc naturel régional », image de marque reconnue au niveau national, s'inscrivant dans un projet de territoire collectif au bénéfice du patrimoine et de l'environnement.

Elles s'associent ainsi aux projets d'aménagements et aux mesures de protection qui seront engagés par l'Etat ou les autres collectivités sur le territoire du Parc tout en permettant d'accéder à des moyens financiers supplémentaires pour des projets ou des programmes bénéficiant de financements particuliers des Régions, des Départements, de l'Etat et de l'Union européenne, entrant dans l'application de la charte du Parc.

Le territoire d'un Parc naturel régional représente une entité naturelle et paysagère remarquable pour la Région qui s'appuie sur l'affirmation d'une identité forte.

CONTACT



Parc Naturel Régional Brie et Deux Morins

Mairie - 2 Rue du Merisier
77120 Chailly-en-Brie

@ Courriel

☎ 01 64 75 27 84

🌐 Site internet (<https://www.pnrbrie2morin.fr/>)